

**AVIS N° 2021-17 DU CSRPN OCCITANIE RELATIF AU
PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES POLLINISATEURS SAUVAGES
D'OCCITANIE (2021-2030)**

Vu le document « Jaulin S., Develay A.-M. & Schatz B. (coord.), 2021. – Plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages d'Occitanie (2021-2030). Rapport pour la DREAL Occitanie, 72 p. » ;

Vu l'avis du rapporteur du GT Connaissance du CSRPN ;

Vu les débats au sein du groupe de travail connaissance le 14 juin 2021 ;

Vu la consultation électronique du groupe de travail connaissance du 21 au 30 juin 2021 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 2 au 14 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel valide le plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages d'Occitanie (2021-2030) et formule les observations suivantes :

Le plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages d'Occitanie est un document de 69 pages comprenant :

- une introduction présentant le service écosystémique de la pollinisation et la région Occitanie qui constitue un *point chaud* de diversité des pollinisateurs, ainsi que les leviers d'action permettant d'agir en faveur du maintien des populations de pollinisateurs,
- un état des lieux rappelant le bilan des connaissances naturalistes, les services liés à la pollinisation et les enjeux de conservation des pollinisateurs, et présentant enfin un bilan actualisé des actions existantes,
- les objectifs à atteindre et les douze actions souhaitables pour les atteindre.

1- Remarques globales :

En termes de structuration du document, les facteurs de dégradation de l'état de conservation des populations de pollinisateurs ne sont évoqués qu'en pages 23 à 30 dans un sous-chapitre intitulé « *Principales menaces sur les pollinisateurs et du service écosystémique de pollinisation* », inscrit dans le chapitre « *Services écosystémiques, fonctions écologiques et enjeux de conservation des insectes pollinisateurs* ». Le CSRPN est d'avis qu'une telle partie, faisant œuvre de diagnostic et fondamentale dans un tel document, serait mieux valorisée en faisant l'objet d'un chapitre à part et devrait être placée en amont de la présentation des outils de protection existants.

Par ailleurs, le terme « menaces » est utilisé de manière répétée. Il s'agit certes d'un terme générique dans le domaine de la stratégie de protection des espèces en France, le terme de « facteur de dégradation » (sous entendu de l'état de conservation des populations) serait plus pertinent : en effet « menace » est un terme euphémisant trop courant, qui renvoie à une situation future et souvent conditionnelle alors que l'on désigne ici des facteurs de dégradation actuellement à l'œuvre et dont les effets sont déjà en grande partie à la fois perçus par le grand public et mesurés par les scientifiques.

La large place accordée aux « services écosystémiques de pollinisation » est un parti-pris fruit de l'époque qui propose une vision trop anthropocentrée. Le CSRPN recommande de préciser en quelques lignes que la conservation des pollinisateurs peut également être motivée de manière non utilitariste, en ne considérant pas seulement les services qu'ils

procurent aux activités humaines mais en leur accordant une valeur « intrinsèque » (ou d'existence) en dehors de l'approche utilitariste trop communément utilisée basée sur une stricte évaluation économique du/des services rendus.

Concernant le chapitre aidant à la contextualisation de ce PRA intitulé « *les services écosystémiques liés aux insectes pollinisateurs : la pollinisation mais pas que !* », le CSRPN préconise quelques clarifications. Dans la proposition soumise à avis, il subsiste une ambiguïté entre « service écosystémique » et « fonction » (dans l'écosystème) deux notions qui doivent être plus clairement distinguées. (page 29 : « *Les écosystèmes procurent.../ des biens communs* » « *si la pollinisation des plantes cultivées permet .../... le taux de pollinisation des différentes espèces végétales* »).

Une coquille sera à corriger à propos du concept de service écosystémique : en effet il s'agit d'un concept essentiellement anthropocentré, non pas « *anthropomorphique* » comme mentionné dans la version soumise à avis.

Le CSRPN rappelle aussi que le rapport [Chevassus-au-Louis \(2009\)](#) est une référence nationale qui pourra être utile à une clarification et qu'au niveau de la littérature internationale le [Millenium Ecosystem Assessment](#), [Losey et Vaughan \(2006\)](#) et [Vanbergen \(2013\)](#) sont sans doute aussi des références utiles.

Concernant le concept de « solution fondée sur la nature » il n'est pas justifié d'en situer l'origine dans les travaux de l'IPBES publiés en 2016 et 2018 alors que ce concept était mobilisé par l'UICN antérieurement (<https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>).

En dehors de ces éléments de contextualisation généraux, la contextualisation régionale est bien présentée et sans être exhaustive reste très bien documentée.

La « *Liste des structures identifiées en 2021 ayant financé ou agit en faveur des pollinisateurs sauvages en Occitanie ou dont les actions pourraient être déployées régionalement* » pour être complètement utile gagnerait à être structurée autrement que par ordre alphabétique (*a minima* les structures mettant en place des actions de conservation, celles les finançant et les laboratoires pourraient légitimement être positionnés dans des catégories séparées clairement identifiées). La liste devra être complétée en ajoutant :

- L'OPIE-MP : Association pionnière en matière d'étude des pollinisateurs en ex-Midi-Pyrénées (Baliteau et al. 2013), et qui a monté en partenariat avec le CPIE-81 une exposition itinérante ([Bzzz... Les abeilles](#)) et donne des conférences sur les pollinisateurs (la dernière le 21 mai 2021, voir [ici](#))
- Le Bureau d'études CERMECO qui actuellement a engagé sur fonds propres une étude des communautés d'insectes pollinisateurs apoïdes au sein de sites industriels (parcs photovoltaïques, contact Aurélien Costes, directeur technique)
- Gard Nature et la LPO-Occitanie. Ces associations proposent des outils de saisie en ligne de données naturalistes multi-taxons, incluant notamment les Hyménoptères et Diptères et contribuent à la sensibilisation du public aux enjeux de conservation des pollinisateurs (<http://gard-nature.com/event/week-end-pollinisateurs-a-st-privat-de-vallongue-48/>).

Et aussi des laboratoires de recherche, certes membres du GDR « Pollinéco » mais qui devraient être identifiés individuellement, au même titre que les UMR Dynafor ou Patrinat :

- **Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive** de Montpellier (CEFE) : Travaux de Bertrand Schatz.

- **Centre de Recherche sur la Cognition Animale** de Toulouse (CRCA): Au-delà des travaux de Martin Giurfa sur l'abeille mellifère, les travaux de Mathieu Lihoreau sur le bourdon terrestre pris comme espèce modèle de pollinisateur sauvage ont un intérêt par exemple en investiguant les effets sub-létaux de pathogènes et polluants.
- **Laboratoire Ecologie et Diversité Biologique de Toulouse** (EDB): pour les travaux d'André Pornon, Nathalie Escaravage, Christophe Andalo, Monique Burrus centrés sur les réseaux de pollinisation dans les milieux semi-naturels et les agro-systèmes.

2- Les fiches Action :

L'essentiel du plan régional d'action est constitué par un corpus déclinant 12 actions hiérarchisées en ordre de priorité – 8 de premier niveau de priorité, 3 au deuxième et une au troisième. Celles-ci sont rattachées aux différentes actions du PNA organisées en 3 axes stratégiques (« *amélioration de la connaissance, formation et sensibilisation, Gestion, Conservation & Protection* ») et hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité.

Les fiches « action » proposées, fruit d'une réflexion collective, sont pour l'essentiel remarquablement claires et répondent bien aux objectifs fixés.

Le CSRPN ne peut toutefois que regretter que le collectif mobilisé ait omis de proposer une fiche action de type « *Dynamiser la recherche régionale sur les enjeux régionaux relatifs aux pollinisateurs et aux fonctions associées* » dans l'axe « *Améliorer la connaissance des pollinisateurs* ». Les besoins de telles recherches sont conséquents or la recherche académique n'est évoquée qu'en soutien des actions G (« *Encourager à diminuer voire supprimer l'usage des produits pesticides affectant les pollinisateurs sauvages* ») et H (« *Maintenir et augmenter durablement la ressource florale en superficie et en qualité pour les insectes pollinisateurs sauvages* »).

Les actions B « *Évaluer les risques d'extinction des insectes pollinisateurs sauvages* » et J « *Favoriser l'intégration des pollinisateurs sauvages dans les politiques agricoles mises en œuvre en Occitanie* » devront être consolidées et complétées en ajoutant respectivement « et produire des indicateurs de suivi de la diversité des pollinisateurs et de la fonctionnalité du service de pollinisation » « et évaluer l'impact des politiques et pratiques agricoles sur les pollinisateurs ».

Le CSRPN remarque que dans le contexte actuel où s'accumulent des indices de déclin (voire d'effondrement) de l'entomofaune à l'échelle internationale, il est important d'élaborer et de proposer des indicateurs opérationnels permettant de suivre quelles sont les tendances régionales (et nationales) mais aussi quelles pratiques sous l'impulsion du Plan national et de ce Plan régional et quelles évolutions de celles-ci, peuvent montrer des tendances positives.

La stratégie ERC : L'intégration des pollinisateurs dans la doctrine ERC est mentionnée dans les actions K et L, en lien avec des besoins de recherche sur les impacts des éoliennes et parcs photovoltaïques.

Le CSRPN invite les rédacteurs de ce PRA à envisager aussi l'opportunité d'une fiche action spécifiquement intitulée « *Intégration des pollinisateurs et du service de pollinisation dans l'évaluation, l'évitement, la réduction et la compensation des impacts de projets d'aménagement* ».

3- Conclusion :

De manière générale, le CSRPN Occitanie restera attentif aux améliorations proposées pour la rédaction finale de ce plan. Le CSRPN félicite les trois rédacteurs de ce PRA tant pour la qualité du document fourni que pour le travail d'animation conduit en amont de cette proposition. Il rappelle que dans la déclinaison du plan, compléter le panel avec l'ensemble des professionnels de l'apiculture et de l'agriculture et plus généralement du public permettra d'améliorer l'implication et la mobilisation notamment pour améliorer les conservations des pollinisateurs y compris les espèces non domestiques.

En conséquence le CSRPN donne un avis très favorable à ce dossier.

Toulouse, le 15 juillet 2021

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino